

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA SOCIÉTÉ BLUE GREEN *Golf Grand Lyon-Chassieu*

La CCSPL prend connaissance de l'**activité** du golf de Chassieu pour l'année 2017, liée à l'exécution du contrat de concession signé avec la société Blue Green - groupe SAUR - pour une durée de 20 ans, jusqu'au 21 octobre 2035.

La commission constate que le **chiffre d'affaires global** (1 909 k€) diminue légèrement (-1%, contre déjà -2% en 2016). La commission note également la **part du service public**, - golf et enseignement -, dans le chiffre d'affaires, soit 72,5% (contre 74% en 2016).

La CCSPL regrette que malgré l'évolution positive du nombre d'**abonnements** (+6%) et des droits d'entrée uniques (Green Fees à +13%), le chiffre d'affaires abonnements stagne. La commission entend les explications selon lesquelles cette stagnation résulterait de la baisse des chiffres d'affaires « abonnements France » et « semainier couple », avec un transfert vers les abonnements « semainiers individuels ».

En revanche, la CCSPL se réjouit de la progression du **nombre d'adhérents** à l'association sportive (+3%) et de celle du chiffre d'affaires de l'**enseignement** (+6%). La commission soutient l'initiative de la carte verte et la formation, de meilleure qualité, de 98 enfants. Elle se félicite du classement du Golf de Chassieu comme **1^{ère} école de golf départemental pour les jeunes et des bons résultats sportifs** (148 compétitions organisées).

En ce qui concerne la **restauration**, la CCSPL note la hausse du chiffre d'affaires de 13% par rapport à 2016, en raison de la fidélisation d'une clientèle de non-golfeurs et malgré les mouvements de personnel. Quant à la **boutique**, la CCSPL sera attentive à l'évolution de son activité et au renouvellement des gammes de produits, l'année 2017 ayant été particulièrement délicate, avec une forte baisse du chiffre d'affaires (-15%), notamment du fait de la concurrence d'un magasin de golf nouvellement installé à proximité

La CCSPL approuve une nouvelle fois la poursuite de la politique de **tarification** en faveur des jeunes, visant à proposer des prix parmi les plus compétitifs de la région. Elle entend les résultats de l'enquête de satisfaction qui se révèle positive pour l'accueil, les facilités de réservation, la signalisation et la qualité du putting green.

La commission constate, pour la **partie financière**, le maintien du niveau des charges. La CCSPL sera attentive au lancement des travaux de construction du nouveau club-house, liés à l'approbation du futur PLU-H (Plan Local d'urbanisme – Habitat). Elle considère en effet que l'attente de ces investissements impacte les données financières.

La commission approuve la mise en place d'indicateurs pour mesurer les effets des actions en faveur du **développement durable**. Elle sera toutefois particulièrement attentive dans les

années à venir à la rationalisation de la consommation d'eau, même si elle entend que la forte hausse constatée en 2017 résulte d'une panne des pompes et par conséquent du remplissage du bassin de rétention, intervenus à l'été 2016 (année 2016 atypique en termes d'indicateur de consommation d'eau). La CCSPL soutient la poursuite de l'objectif de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, mais elle s'inquiète de leur dispersion éventuelle dans la nappe phréatique.

La CCSPL réitère son vœu de stabilisation du personnel, qu'elle espère voir atteindre grâce à la nomination d'un **nouveau Directeur**.

La commission souhaite que l'attractivité du golf de Chassieu puisse s'améliorer, grâce au futur club-house, mais aussi par des actions de formation et des activités destinées à développer ce sport, y compris le handi-golf.